

Nous contacter

📍 1 rue Monge - 21000 DIJON

☎ 09.70.80.93.27

L'accès téléphonique au Secteur Licences est ouvert du **mardi au vendredi**, uniquement les matins de **8h30 à 12h00**, jusqu'au **24 septembre 2021**.

Vous pouvez poser vos questions par mail, sous l'adresse officielle du club, à : licences@lbfcc.fff.fr

Licence arbitre

Les arbitres ont reçu leur dossier médical et les consignes relatives à leur demande de licence.

Rappel : le club procède à l'enregistrement de la demande de licence en ligne. La date limite de renouvellement est fixée au **31 août 2021** (l'arbitre renouvelant après cette date ne comptera pas dans les obligations de son club - Art. 33 statut de l'arbitrage)

Dossier médical : à envoyer par voie postale à : **LBFCF, 1 rue Monge, 21000 Dijon, pour l'arbitre de Ligue** (et au District d'appartenance pour l'arbitre de district) sous pli confidentiel et au plus tard dans les 60 jours à compter de la date d'enregistrement de la demande de licence. **Passé ce délai, la demande de licence est annulée !**

Dématérialisation des licences

J'adhère, c'est tellement facile !

- 🌐 Gain de temps important dans la collecte de pièces (moins de scan, moins d'allers/retours avec les licenciés)
- 🌐 Facilité de saisie des informations
- 🌐 Réduction des charges administratives
- 🌐 Rapidité du processus
- 🌐 Écologique (plus de licences en papier)
- 🌐 Service gratuit !

Pour commencer, rendez- vous sur :

➔ <https://footclubs.fff.fr>

Fonctionnement

- 🌐 Pour pouvoir accéder au menu de demande de licence, commencez par la validation du Bureau de votre club.
- 🌐 Le contrôle des licences se fait dans l'ordre chronologique des enregistrements des demandes complètes. Pour conserver l'équité, les éventuelles requêtes sollicitant une priorité de traitement ne sont pas prises en considération.
- 🌐 Une demande de licence vérifiée et complète fait gagner du temps à tous.

Médical

Le **JOUEUR MINEUR** est **DISPENSÉ** de fournir un **certificat médical** pour pratiquer le football. Un simple auto-questionnaire de santé rempli et signé par les parents sera suffisant jusqu'à la majorité du joueur.

Le certificat médical présent sur le bordereau de demande de licence à compléter (et valable que pour la seule saison en cours) si un « oui » dans le QS-Santé.

A noter en revanche que **pour bénéficier d'un double surclassement**, il faudra toujours satisfaire à un examen médical.

Licence volontaire

Réservée à toutes les fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette...etc).

Dématérialisation

- 🌐 **SUPPRESSION** du **cachet médical** sur le certificat médical spécifique dématérialisation.
- 🌐 Ouverte dorénavant aux **VOLONTAIRES** et aux **ARBITRES**.
- 🌐 **VALIDATION AUTOMATIQUE** pour les **NOUVELLES** demandes si pas de contrôle de pièces.

Saisie obligatoire du Code Postal de la ville de naissance :

- 🌐 Pour tous les licenciés
- 🌐 Dans le cadre de l'Honorabilité (demande du Ministère pour prévenir les violences, en particulier sexuelles, dans le milieu du sport)

DOCUMENTS, FICHES PRATIQUES & INFOS

Cliquez sur les différents boutons pour accéder aux sites web :

Bordereaux de demandes de licences

Les bordereaux pré-imprimés sont disponibles sur Footclubs. En raison des spécificités des assurances de chaque Ligue, les demandes de licences doivent obligatoirement être établies sur les documents de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de la saison en cours. Toute utilisation d'un autre bordereau (autre Ligue et/ou autre millésime) génère un rejet de la demande de licence.

Questionnaires de santé :

[Licenciés MAJEURS](#)

[Licenciés MINEURS](#)

[Demande de surclassement](#)

[Assurances Licences - MDS](#)

[Procédures d'Exception](#)

[Fiches pratiques](#)